

Portant nominations et promotion à titre exceptionnel et civil dans l'Ordre National du Bénin des coopérants expatriés de l'hôpital Saint Jean de Dieu de Tanguéta.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT
GRAND - MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN

- Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu la loi n° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin et la loi n°2002-17 du 07 février 2007 qui l'a modifiée et complétée ;
- Vu le décret n° 2014-512 du 20 août 2014 portant composition du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2009-051 du 02 mars 2009 portant nomination de Madame Koubourath OSSENI en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu le décret n° 2013- 265 du 12 juin 2013 portant nomination de Monsieur Roger Imorou GARBA en qualité de Vice -Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu les décrets n°99-243 du 14 mai 1999 et 2013-390 du 26 septembre 2013 portant nomination des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu l'extrait du relevé n°08 des décisions prises par le Conseil des Ministres en sa séance du mercredi 26 février 2014 relatives à la communication n°300/14 ;
- Vu la lettre n°8377/MS/DC/SGM/DPP/SC/SA du 27 Octobre 2014 ;
- Après avis du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;

DECRETE

Article 1^{er} : est nommé et promu à titre exceptionnel civil et étranger dans l'Ordre National du Bénin au grade d'Officier pour prendre rang du 15 novembre 2014, date de sa réception dans l'ordre, le Professeur **Charles-Henry ROCHAT**, Urologue (Genève).

Article 2 : sont nommées à titre exceptionnel civil et étranger dans l'Ordre National du Bénin au grade de Chevalier pour prendre rang du 15 novembre 2014, date de leur réception dans l'ordre, les coopérants expatriés dont les noms suivent :

Mesdames :

- **Christiane GUINOT**, Spécialiste de l'Orthopédie et des Prothèses de la hanche en particulier ;
- Docteur **Yolanda BOTTA**, Spécialiste de la chirurgie plastique et réparatrice (Genève) ;

Messieurs :

- Docteur **Raymond GUINOT**, Spécialiste de l'Orthopédie et des Prothèses de la hanche en particulier,
- Docteur **Filippo MAGRI**, Chirurgien Italien, Spécialiste en chirurgie endoscopique.

Article 3 : Le présent décret sera publié au journal officiel.

Fait à Cotonou, le 27 février 2015

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,
Grand - Maître de l'Ordre National du Bénin.



Dr. Boni YAYI

La Grande Chancelière de
l'Ordre National du Bénin,



Dr. Koubourath OSSENI

Ampliations : PR 4 - AN 4 - CC 2 - CS 2 - HCJ 2 - HAAC 2 - CES 2 - MINISTERES 26 - GCONB 20 - SGG 4 - DEPARTEMENTS 12 - DPE - DCC - INSAE3 - IGE - CSM - DCCT 3 - BN - DAN - ONIP 3 - UNB - FASJEP - ENA 3 - JORB 2 - INTERESSES 05.